

Procès-verbal n°1 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Mercredi 3 septembre 2025
À :	9 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes :	Mmes Nadine GRECO, Françoise TEYSSIER
Excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

CHAMPIONNATS FEMININES SENIORS

Féminines seniors à 11

En cours

Féminines seniors à 8

Clubs engagés :

ANDUZE
GALLICIAN
MOUSSAC
ST HILAIRE LA JASSE
ST PRIVAT
AS REGORDANE
VERGEZE
CAVILL CHUSCLAN LAUDUN
AUZONNET
AIMARGUES
CALVISSON VAUNAGE
FCF ST GERVASY

Pour ces 2 catégories seules 3 U17 surclassées peuvent participer aux rencontres.

CHAMPIONNAT FEMININ U18 à 8

Clubs engagés

BAGNOLS PONT
FOOT TERRE CAMARGUE
LES MAGES ST AMB SEDISUD
RIBAUTE LES TAVERNES
CAVILL CHUSCLAN LAUDUN
AIMARGUES

Pour cette catégorie seules 3 U15 surclassées peuvent participer aux rencontres.



CHAMPIONNAT FEMININ U15

Clubs engagés :

ALES OL
ES NIMOISE
LE VIGAN
LES MAGES ST AMB SEDISUD
CHEMIN BAS
SALINDRES
US REGORDANE
CAVILL CHUSCLAN LAUDUN
CAVILL CHUSCLAN LUDUN
SC ROQUEMAURE

Dans cette catégorie, seules 3 U15 surclassées peuvent participer à ces rencontres.

MUTES SUPPLEMENTAIRES – EQUIPE FEMININES

Comme stipulé sur les Règlement Généraux de la LFO :

« Article 46

[...]

2. tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe.

- tout club disposant du Label Ecole Féminine de Football « Or », pourra incorporer une joueuse titulaire supplémentaire d'un cachet « Mutation » dans une équipe féminine seniors participant à une compétition départementale ou régionale (à l'exclusion des compétitions nationales). Le club concerné devra solliciter la section Féminine de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions afin de désigner l'équipe dans laquelle évoluera cette joueuse titulaire supplémentaire d'un cachet « Mutation », au cours de la saison, avant le premier match de Compétition officielle de cette équipe. [...] ».

Vous trouverez ci-dessous les clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :

Nom du club	Date du mail	Affectation du muté supplémentaire
Stade Beaucairois 30	11/08/2025	Séniors F à 11
St. O. Aimargues	20/08/2025	Séniors D2 équipe 2
E.S. Suménois	18/08/2025	Séniors D1
FC Chusclan Laudun	16/07/2025	Séniors D3
US Monoblet	04/09/2025	Séniors F à 11

INFORMATION

La commission rappelle qu'aucun report de match ne sera pris en compte sauf cas de force majeure (intempéries) et ce malgré l'accord des 2 équipes.

Le calendrier paraîtra sur le site .

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Françoise TEYSSIER

